Cours ménagers : comme en 1895

Autor(en): **pbs**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **71 (1983)**

Heft [12]

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-277009

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Suisse en bref

Appenzell RE : message du gouvernement

En 1976, la Landsgemeinde, d'accord avec le gouvernement de l'époque, avait massivement refusé les droits politiques aux femmes. Aujourd'hui, le gouvernement est favorable au suffrage féminin et le dit dans un Message du 28 octobre par lequel il soumet à la Landsgemeinde un projet d'amendement à la constitution. « Au plan fédéral et dans les cantons, ce sont les hommes qui ont accordé le droit de vote aux femmes ». Avec cet argument, le gouvernement propose le rejet d'une initiative socialiste qui avait suggéré un référendum au bulletin secret auquel les femmes auraient participé. Le parlement cantonal a, quant à lui, transmis l'initiative à la prochaine Landsgemeinde. *(pbs)*

Dessin de Paul Perret

Basler Zeitung (29.9.83)

Cours ménagers : comme en 1895...

Les enseignants de la région de Thoune et de l'Oberland menacent de déposer un recours de droit public contre le plan d'enseignement ; il devrait concrétiser dès le printemps l'égalité entre garçons et filles : travaux manuels avec libre choix pour garçons et filles entre les activités créatrices sur textiles, bois ou métaux, même nombre d'heures d'algèbre, de mathématiques, de dessin technique et de chimie pour les uns et les autres, cours ménagers obligatoires pour tous. Arguments des opposants : « Garçons et filles ont certes la même valeur, mais ils ne sont pas égaux... Même si la femme exerce de plus en plus souvent une activité professionnelle, à elle revient de par sa nature même le rôle irremplaçable de mère et de gardienne du foyer ». C'est par ces mêmes arguments qu'on avait en 1895 justifié l'introduction des cours ménagers obligatoires pour les filles, ce qui ne fut d'ailleurs fait qu'en 1952. *(pbs)*

Recherche féministe : nouvelle publication

Le bulletin N° 1 de l'Association « Femmes féminisme recherche » * est paru. Format « carnet de devoirs », 48 pages sur papier recyclé, c'est un bulletin d'autant plus sympathique que l'équilibre linguistique français/allemand est magnifiquement respecté. La plateforme de l'association, « Pourquoi une association scientifique féministe », introduit ce numéro fort bien fait où les articles de fond voisinent avec des nouvelles ponctuelles.

*p. o. Christiane Roh, 5, quai Capo d'Istria, 1205 Genève - Tél. (022) 20 47 77 ou (021) 34 16 18 (le soir).

Femme : réalité et utopie

Tel est ce semestre le thème central des cours généraux de l'Université de Zurich — dont le recteur est une femme, rappelons-le. Au cours de la première leçon, donnée devant un auditoire qui débordait de l'aula, la sociologue Bettina Heintz a mis les femmes en garde contre les dangers que comporte, selon elle, la tendance actuelle de vouloir souligner le droit à la différence en même temps que le droit à l'égalité ; elle craint que cela n'aboutisse à renvoyer les femmes à leur « domaine féminin », comme le préconise déjà Ivan Illich dans son dernier livre, et, à long terme, à enlever de sa force au principe de l'égalité. Mais, ajoute-t-elle, « l'égalité ne sera soutenue par la majorité des femmes que lorsqu'elle sera déjà partiellement réalisée. Car ce n'est que si les aspirations et la réalité se rapprochent qu'une utopie a des chances d'être prise au sérieux ». *(pbs)*

Défense générale : in extremis

Le délai de réponse à la consultation échoit le 31 décembre. Il est encore temps de prendre position. On peut se procurer le rapport Meyer gratuitement à l'Office fédéral de la défense et répondre individuellement.

FS a longuement traité de la question et ne veut pas revenir sur le fond, mais seulement signaler pour les lectrices qui voudraient encore compléter leur documentation que le numéro 2/83 de *F-Questions au féminin,* qui sort de presse, contient quatre exposés intéressants :

— du prof. **Gasteyger,** de l'Institut des Hautes Etudes Internationales à Genève, sur la Suisse face aux tensions et menaces internationales ; il conclut : *notre politique de sécurité coïncide avec notre politique en faveur de la paix... Tout cela exige un véritable engagement. Je ne vois guère de domaine politique où la femme pourrait apporter une contribution plus importante.*

— d'Isabelle **Mahrer,** sous la forme d'une analyse critique du rapport Meyer : *à l'heure actuelle, il serait dangereux de ne suivre qu'une des branches de l'alternative (participation à la défense ou actions pour la paix). Il faut cependant se poser la question de la relation pouvant exister entre ces deux options. La conception actuellement en vigueur est dominée manifestement par une pensée masculine (la défense).*

— de Christine **Bendel,** qui se veut une féministe « radicale » : *je demande à court terme la suppression de l'obligation de servir pour les hommes et le renoncement à une obligation de servir pour les femmes.*

— de Monika **Stocker-Meier,** qui refuse une participation des femmes à la défense : *non comme pacifiste, non comme féministe, non comme chrétienne.*

La commission fédérale ne formulera sa réponse que dans le cours de décembre. — *(pbs)*

** Office fédéral de la culture, Thunstr. 20, 3006 Berne.*

Imposition des couples

On peut se procurer au secrétariat de l'ASF, 60, Winterthurerstrasse, 8006 Zurich, une étude faite à la demande de cette association par la juriste Regula Lanz-Baur sur l'imposition des couples dans tous les cantons, comparée à celle des célibataires. On sait l'importance de cette question aujourd'hui, où le concubinage se répand notamment pour diminuer les charges fiscales. Ce calcul est-il toujours justifié ?